

Ce jour'hui Dix germinal Sixieme année républicaine à core
 heure après midi pardevant moi Jacques André Libant agent
 municipal de vizernes sont comparus en la maison communale
 Marie Françoise Bernadine Obert âgée de quarante un an
 femme à l'individu occu cultivateur demeurant à vizernes
 et Jacques François Alexandre Lambin âgé de quarante cinq
 ans charpentier domiciliés à vizernes, la première mère
 et le Suon ami de François Joseph Duvoey âgé de deux ans
 trois mois, lesquels m'ont remis un procès verbal tenu à
 vizernes le jour d'hier, par le Juge de paix du canton d'aymorin
 en ma présence et en celle de l'adjoint dudit lieu, portant
 qu'il venoit d'être retiré de la eau le cadavre d'un enfant
 de l'âge d'environ trois ans, cheveux et sourcils blancs,
 revêtu d'une camisole blanche, au bonnet sur la tête
 il résulte d'après l'examen du citoyen motherson chirurgien
 appelle' à cet effet, que le dit enfant étant encore en vie est
 tombé ou s'est jeté dans l'eau à l'endroit du manoir
 Son père l'ancien Joseph Duvoey qui a reconnu le cadavre pour
 celui de François Joseph Duvoey surnommé d'après la remise
 dudit procès verbal et après l'aspect dudit enfant, pour avoir
 assiste' aux devoirs que le dit Juge de paix a remplis à son égard

après en outre que le dit cadavre quatrième feuillet
 étoit celui de François Joseph Duvoey pour avoir été
 reconnue par Son père en notre présence et d'après
 l'affirmation des comparans j'ai rédigé le présent acte
 que Jacques François Alexandre Lambin a Signé et que Marie
 Françoise Bernadine Obert n'a Signé pour avoir déclaré
 ne savoir écrire de ce interpellée
 fait en la maison communale de vizernes, jour, mois et an
 que dessus. J. F. A. Lambin J. Libant

D.1798.3.26

D.06.GE.6

Ce jourd'hui six germinal sixième année républicaine à une heure après midi pardevant moi Jacques André Hébant agent municipal de Wizernes Sont comparus en la maison commune Marie Françoise Bernardine Obert âgée de quarante un an femme à Liévin Ducrocq cultivateur demeurant à Wizernes et Jacques François Alexandre Lambin âgé de quarante cinq ans charpentier domicilié à Wizernes, la première mère et le second ami de François Joseph Ducrocq âgé de deux ans trois mois ; lesquels m'ont remis un procès verbal tenu à Wizernes le jour d'hier ; par le juge de paix du canton d'Esquerdes en ma présence et en celle de l'adjoint dudit lieu, portant qu'il venoit d'être retiré de l'eau le cadavre d'un enfant de l'âge d'environ trois ans, cheveux et sourcils blonds, revêtu d'une camisole blanche, un bonnet sur le tête. Il résulte d'après l'examen du citoyen Motheron chirurgien appelé à cet effet, que le dit enfant étant encore en vie est tombé ou s'est jeté dans l'eau à l'endroit du manoir de son père Liévin Joseph Ducrocq qui a reconnu le cadavre pour celui de François Joseph Ducrocq susdénommé. d'après la remise dudit procès verbal et assuré du décès dudit enfant, pour avoir assisté aux devoirs que le dit juge a remplis à son égard, assuré en outre que le dit cadavre étoit celui de François Joseph Ducrocq pour avoir été reconnu par son père en notre présence et d'après l'affirmation des comparans j'ai rédigé le présent acte que Jacques François Alexandre Lambin a signé et que Marie Françoise Bernardine Obert n'a signé pour avoir déclaré ne savoir écrire de ce interpellée fait en la maison commune de Wizernes, jour, mois et an que dessus. *j : f : a : lambin*

j : hebant